

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA CONVENTION ETUDIANTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération à distance du Conseil d'Administration de l'UCA n° 2024-10-17-01 en date du 17 octobre 2024 ;

Considérant les candidatures déposées ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite à la modification des statuts de la Convention Étudiante adoptée en Conseil d'Administration en délibération à distance le 17 octobre 2024, notamment sur la composition de cette instance, il convient de désigner **1 représentant ou représentante des usagers élu ou élue au sein du Conseil d'Administration (CA) de l'UCA.**

Les membres du CA sont appelés à désigner un représentant étudiant ou une représentante étudiante et son suppléant ou sa suppléante parmi ses représentants et représentantes usagers (titulaires ou suppléants et suppléantes).

Cette élection, à la majorité des membres du CA, porte sur la désignation d'un binôme, soit un ou une titulaire et un suppléant ou une suppléante.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner Lyse ROUSSEAU (titulaire) et Maurin GILLES (suppléant) à la Convention Étudiante en tant que représentants des usagers élus au sein du Conseil d'Administration (CA) de l'UCA.

Membres en exercice : 41

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 16 décembre 2024